



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 juin 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics au sujet de la protection du blaireau au Luxembourg et des conséquences y relatives pour l'entretien et l'extension de notre réseau routier.

En effet, selon le bulletin communal de la Commune de Beckerich « Suebelmouk » (n° 199, juin 2019) et aussi selon nos informations, la raison de la fermeture partielle de la N24 de Beckerich à Huttange depuis des mois (« méintelaang Deelspärung » au moins depuis le 6 septembre 2018, date de la demande des P&C) serait la protection d'un terrier de blaireau en dessous du tronçon – qui se trouverait par ailleurs aussi en zone verte - en question : « D'Stroosespärung huet misse vum Réidener Regionalservice vu Ponts & Chaussées duerchgefouert ginn, wëll op puer Meter d'Strooss agefall war. De Grond vun der Verschlechterung vum Stroossenënnerbau ass een Dachsbau, deen meterlaang ënnert der Strooss verleeft. » Dans sa réponse à la précitée demande des P&C, l'Administration de l'environnement aurait imposé aux P&C, dans une instruction très détaillée (« datt den artifiziellen Dachsbau 6 Kummeren muss hunn, 3 kleng (1m x 1m) an 3 grouss (2m x 2m) Kummeren. D'Distanz zu de Kummeren muss mindestens 1 Meter bedroen, déi mat Réier vun engem Duerchmiesser vun 300 mm mateneen verbonnen (sinn)») de reconstruire « an direkter Noperschaft zum aktuellen Dachsbau een neien artifiziellen Dachsbau ». Et d'ajouter : « Schwierig ass allerdings, datt weder de Staat, nach d'Gemeng aktuell een direkten Terrain beim Dachsbau hunn. Deemno sinn d'Virgaben vum Ëmweltministère zur Zeit schwéier ëmsetzbar. D'Spärung vun enger Stroosssäit op der N24 wäert deemno och fir déi nächst Zäit net verschwannen. » Jusqu'à ce jour, la N24 resterait toujours partiellement fermée.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

1. Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils me confirmer les précités problèmes relatifs à un terrier de blaireau dans le cadre précis de l'entretien de la N24 de Beckerich à Huttange ?
2. Dans l'affirmative, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils m'informer sur l'état d'avancement actuel du dossier ? Est-ce qu'un terrain approprié pour la construction du terrier artificiel a désormais été trouvé ?

3. Dans l'affirmative encore, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre n'ont-ils pas pensé à d'autres alternatives pour protéger l'animal en question qu'à une construction d'un terrier artificiel à proximité de la route, sachant que la plupart des blaireaux sont tués en Europe centrale par le trafic routier (cf. « Dachse in Luxemburg », Administration des eaux et forêts, 2007)? Est-il, pour le reste, scientifiquement prouvé qu'une construction artificielle est en général acceptée par le blaireau ?

4. Dans un cadre plus large, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils me dire combien de projets routiers sont annuellement suspendus en raison de la protection du blaireau ou de toute autre espèce animale au Luxembourg ? Comment le Gouvernement entend-il empêcher à l'avenir de tels terriers en dessous des réseaux routier et ferroviaire? Et quelles sont les démarches à suivre dans le cas d'une construction de terrier en dessous d'un terrain privé ?

5. Enfin, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils me renseigner sur la stratégie gouvernementale pour réconcilier durablement et dans des délais raisonnables à la fois les besoins d'infrastructures et de mobilité des citoyens dans toutes les régions du pays et la protection des animaux et de l'environnement ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.

Martine HANSEN
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le - 1 AOUT 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

02 AOUT 2019

Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire 784

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°784 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,



Carole Dieschbourg



Réponse commune de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n°784 du 13 juin 2019 de l'honorable députée Madame Martine Hansen

De prime abord, il importe de préciser que l'Administration de l'environnement n'est pas concernée par cette thématique. En l'occurrence, il s'agit de l'Administration de la nature et des forêts (ANF).

Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils me confirmer les précités problèmes relatifs à un terrier de blaireau dans le cadre précis de l'entretien de la N24 de Beckerich à Huttange ?

Oui.

Dans l'affirmative, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils m'informer sur l'état d'avancement actuel du dossier ? Est-ce qu'un terrain approprié pour la construction du terrier artificiel a désormais été trouvé ?

Dès qu'un terrain adapté aura été trouvé, il sera procédé à la construction d'un terrier artificiel afin d'initier le déplacement des blaireaux.

Dans l'affirmative encore, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre n'ont-ils pas pensé à d'autres alternatives pour protéger l'animal en question qu'à une construction d'un terrier artificiel à proximité de la route, sachant que la plupart des blaireaux sont tués en Europe centrale par le trafic routier (cf. « Dachse in Luxemburg », Administration des eaux et forêts, 2007) ? Est-il, pour le reste, scientifiquement prouvé qu'une construction artificielle est en général acceptée par le blaireau ?

Lors de la construction d'un terrier artificiel pour résoudre un problème tel que celui à Huttange, il importe avant tout que ce terrier se trouve dans le territoire du clan de blaireaux qui est à délocaliser du terrier causant le problème (plus de détails sur l'organisation sociale des blaireaux se trouvent dans la brochure précitée). Or, comme l'étendue de ce territoire et ses limites ne sont pas connues, l'idée était de placer le terrier artificiel aussi près que possible du terrier problématique.

L'autre alternative aurait été de déterminer d'abord le territoire du clan de blaireaux de Huttange. Pour ce faire, deux méthodes auraient pu être utilisées :

La méthode appelée « **bait marking** », utilisée régulièrement en Angleterre, consiste en la mise à disposition de nourriture (en Angleterre des cacahuètes avec du sirop) mélangée avec des granulés en plastic d'une couleur définie auprès du terrier de blaireaux. Ces granulés se retrouveront par après dans les crottes. Ce « marquage » sera par la suite suivi d'une recherche intensive de crottes au niveau des latrines, souvent déposées en limite de territoire à des fins de marquage de ce dernier. Par cette méthode, on réussit à avoir une bonne idée de l'étendue des territoires si elle est effectuée régulièrement pendant un an (pour pouvoir inclure des différences saisonnières). Néanmoins, la *conditio sine qua non* est que les animaux consomment l'appât utilisé. Or, il se fait que l'appât utilisé en Angleterre,

donc le mélange de cacahuètes et de sirop, et prisé de manière inédite par les blaireaux anglais, ne semble pas fonctionner ailleurs, la raison pour ce phénomène étant inconnue. Au Luxembourg, une étude sur le blaireau menée dans les années 1997-2000 n'a pas su déterminer un appât particulièrement prisé par les blaireaux. Vu ces problèmes et expériences, l'utilisation de la méthode du « bait marking » ne semblait pas opportune.

La méthode de la **téléométrie** consiste en la capture des blaireaux, leur équipement par des émetteurs GPS et leur suivi pendant un an (pour pouvoir inclure des différences saisonnières). L'expérience montre néanmoins que la seule capture de blaireaux au Luxembourg n'est pas facile vu les problèmes précités concernant l'appât à utiliser pour attirer les blaireaux dans les pièges.

La détermination exacte du territoire du clan de blaireaux de Huttange et de ses limites aurait engendré une perte de temps considérable que l'ANF a voulu éviter.

L'approche du terrier artificiel est basée sur des expériences en Angleterre, où elle fonctionne bien. Vu que le cas de Huttange est le premier cas au Luxembourg, la méthode n'a pas encore pu être testée au Luxembourg.

Dans un cadre plus large. Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils me dire combien de projets routiers sont annuellement suspendus en raison de la protection du blaireau ou de toute autre espèce animale au Luxembourg ? Comment le Gouvernement entend-il empêcher à l'avenir de tels terriers en dessous des réseaux routier et ferroviaire ? Et quelles sont les démarches à suivre dans le cas d'une construction de terrier en dessous d'un terrain privé ?

Aucun autre projet routier a dû être suspendu en raison de la présence du blaireau. Dès lors il n'est pas nécessaire de se donner une stratégie dans ce sens.

Il en est de même pour la définition d'une démarche standard en cas d'une construction de terrier en dessous d'un terrain privé. Ces rares situations seront traitées au cas par cas.

Enfin, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils me renseigner sur la stratégie gouvernementale pour réconcilier durablement et dans des délais raisonnables à la fois les besoins d'infrastructures et de mobilité des citoyens dans toutes les régions du pays et la protection des animaux et de l'environnement ?

De nombreux animaux sont tués sur les réseaux routier et ferroviaire et l'effet de fragmentation des habitats naturels est très préjudiciable à la faune sauvage. C'est pourquoi le gouvernement 2013-2018 a lancé la planification de plusieurs « écoducs » à des endroits stratégiques afin d'améliorer la connectivité entre habitats naturels et en même temps réduire le risque d'accidents. L'exécution de ces projets est en cours.

Dans ce contexte il importe de relever que la lutte contre la disparition de la biodiversité est à considérer comme une cause nationale qui s'inscrit dans une politique de développement durable et nécessite par conséquent une action appropriée.